

Assurance-dépôts—Loi

Il y a également la question des répercussions sociales. Il peut y avoir contradiction entre les impératifs financiers et les répercussions sociales des méthodes de liquidation. Je sais notamment, en tant qu'homme politique de l'Ontario, que des liquidateurs administrent 15,000 appartements à la suite de la faillite de la société Crown Trust. Il s'agit des appartements qui faisaient partie de l'empire des logements locatifs de Cadillac Fairview avant qu'ils ne finissent entre les mains du gouvernement fédéral.

Est-ce de la part du gouvernement une politique sociale acceptable que de chercher, comme il le fait à l'heure actuelle, à saper les programmes politiques en matière de logements locatifs du gouvernement de l'Ontario en s'efforçant de faire convertir ces 15,000 unités en divers logements en copropriété, ce qui fera considérablement augmenter l'échelle des loyers de ces logements et des loyers exigés dans la région métropolitaine en général, au détriment du programme de révision des loyers en vigueur à l'heure actuelle en Ontario? Je crains que non et je pense aussi que nous devons examiner certaines autres solutions. À défaut d'autre chose, le cabinet devrait être appelé à juger s'il vaut mieux obtenir le meilleur rendement possible pour la SADC avec les répercussions sociales que ces impératifs financiers auront en l'occurrence, mais l'on néglige aussi de s'attaquer à ce problème, monsieur le Président.

● (1240)

Le député de Mississauga-Sud qui a déclaré que nous risquons 162 milliards de dollars a parlé fort juste. L'organisme n'est même pas représenté ici à Ottawa. La SADC ne sait pas du tout ce qui se passe. Quand la Banque du Canada, le surintendant des assurances et l'inspecteur général des banques négligeaient de faire le travail dont on les avait chargé, que faisait la SADC? Était-elle occupée à défendre ses intérêts vitaux, comme devrait le faire toute institution ou organisation? Pas du tout, monsieur le Président. La SADC a-t-elle été même consultée ou impliquée quand 75 millions de ses avoirs ont été engagés pour renflouer la BCC? Mais non. Cela a été fait tout simplement par le gouverneur de la Banque, je suppose, qui a décidé qu'on allait presser la BCC de distribuer un peu d'argent du magot. Il a présumé qu'il pouvait traiter cela presque comme un trésor personnel.

La modification proposée au conseil d'administration changerait légèrement la situation. Il ne serait pas possible, je le présume, d'agir ainsi sans en saisir le conseil d'administration, étant donné que la majorité de ses membres ne proviendront pas du secteur privé. Rien ne permet à la SADC de se mettre à prendre des mesures pour faire en sorte qu'elle n'ait pas à imposer des primes qui soient excessivement élevées parce qu'elle n'a pas fait son travail ou parce que le gouvernement n'a pas fait le sien. Il y a là un très grave conflit d'intérêts.

Je reconnais qu'une partie des primes payées à la SADC provient, comme ce devrait probablement être le cas, des bénéfices des institutions financières. Elles proviennent également en bonne part des goussets des simples déposants qui obtiennent un rendement légèrement moindre de leurs dépôts, car on en prélève une certaine tranche pour payer les primes à la SADC. Mais les déposants obtiennent quelque chose de précieux en retour; ils obtiennent l'assurance d'être remboursés si

leurs dépôts sont inférieurs à \$60,000. C'est bon pour eux, mais en même temps, il me semble que les déposants, au nom desquels la SADC peut présumer agir, ont le droit de veiller à ce que la SADC tâche de ne pas exiger une prime plus élevée qu'il faut.

Le projet de loi est ridicule. Il triple les primes, mais seulement pour un an ou deux. Après cela, les primes reviendront à un taux qui ne suffit même pas à payer les intérêts sur les pertes actuelles de la SADC. Dieu seul sait ce que la SADC va faire à ce sujet. Le gouvernement n'a énoncé aucune politique à cet égard, et la SADC n'a pris aucune décision indépendante concernant cette mesure. Pour l'amour du ciel, monsieur le Président, pourquoi ne peut-on pas résoudre ces problèmes au lieu de les remettre à plus tard?

Je me souviens d'autres personnes qui, sous le régime précédent, occupaient des postes d'importance au sein du gouvernement et qui, juste avant que la nouvelle d'un nouveau désastre ne se propage, s'empressaient de se réfugier dans un autre ministère. J'ignore comment «Barbara la milliardaire» s'y est prise, mais elle est demeurée la ministre compétente tout au long de cet échec monumental. Elle tarde toujours à présenter une politique cohérente et acceptable. Bien qu'elle n'ait pas encore agi pour apaiser les inquiétudes que les députés de tous les partis qui constituent notre comité des finances ont si bien exprimées à ce sujet, elle sera sans doute appelée à accéder dans quelques mois à un autre poste, vraisemblablement en pleine gloire en dépit de toutes les ruines qu'elle aura accumulées sur son passage.

A mon avis, les changements nécessaires sont beaucoup plus substantiels et urgents. Nous devons notamment examiner si la notion d'assurance n'est pas allée trop loin. Dieu sait qu'il y a parmi les administrateurs de nos institutions financières bien des gens pressés de s'enrichir et dont la morale ferait rougir de honte les bandits ordinaires. Ceux qui se plaisent à faire la leçon à leurs concitoyens simplement parce qu'ils dirigent des institutions financières se comportent comme s'ils n'avaient absolument aucune moralité. Grâce à la SADC, certains de ces rapaces qui ont dilapidé \$60,000 de dépôts ont trouvé le moyen de se faire rembourser en entier. De toute évidence, nous devons reconsidérer cette notion.

Peut-être devrions-nous assurer entièrement \$10,000 de dépôts, quitte ensuite à n'assurer que 85 ou 90 p. 100 des \$90,000 suivants. A mon avis, il faut qu'il y ait un certain risque. Même si je suis néo-démocrate, je trouve que le marché doit jouer son rôle, de sorte que les institutions désireuses de s'enrichir rapidement qui offrent des taux d'intérêt 1, 2, ou même 3 p. 100 supérieurs à celui des institutions établies avec pleines garanties se feraient regarder de travers par des investisseurs qui leur diraient: «Nous trouvons vos taux d'intérêt très alléchants, mais nous ne sommes pas rassurés à propos de vos normes. Nous allons réfléchir beaucoup plus que par le passé au sujet de vos offres.» Cela, nous devons l'éviter. Peut-être la seule solution est-elle de laisser les personnes qui désirent fonctionner avec des normes inférieures se rendre compte qu'elles ne peuvent pas obtenir l'argent nécessaire pour faire ce qu'elles se proposaient de faire.